Certificat BE12/123574377

Le système d'autocontrôle de

Alia 2

Rue riverre 105, 5150 Floreffe , Belgium

Numéro d'entreprise: 0807.530.245
Numéro d'unité d'établissement: 2.176.578.644

a été audité et certifié selon les exigences de

G-001 – Guide autocontrôle alimentation animale Version 2.2 – dd 14/5/2014

Pour les activités suivantes
La portée de l'enregistrement apparaît à la page 2 de ce certificat.

Ce certificat est valable du 28 avril 2024 au 27 avril 2025
Version 11. Certifié depuis le 13 mai 2011

Autorisé par
Pieter Weterings
Certification Manager

SGS Belgium NV
SGS House Noorderlaan 87 2030 Antwerp Belgium
t +32 (0)3 545-48-48 - www.sgs.com

Accreditation Number
005-PROD
EN ISO/IEC 17065:2012

Ce document est un certificat électronique authentique destiné à l'usage professionnel du Client uniquement. Les versions imprimées du certificat électronique sont autorisées et seront considérées comme copies. Ce document est délivré par la société sous réserve des Conditions Générales SGS pour les Services de Certification disponibles sur Conditions Générales | SGS. Nous attirons votre attention aux clauses contenues sur la limitation de responsabilité, d'indemnisation et de juridiction. Ce document est protégé par le droit d'auteur et toute altération non autorisée, contrefaçon ou falsification du contenu ou de l'apparence de ce document est illégale.

Alia 2

G-001 – Guide autocontrôle alimentation animale
Version 2.2 – dd 14/5/2014

Version 11

AC97 Vente en gros
PR123 Prémélanges préparés à l'aide d'additifs autres que ceux visés à l'annexe IV, chapitre 2, du Règlement (CE) n° 183/2005

AC39 Fabrication
PR12 Aliments composés utilisant des additifs ou des prémélanges contenant des additifs autres que ceux visés à l'annexe IV, chapitre 3, du Règlement (CE) n° 183/2005

AC39 Fabrication
PR13 Aliments composés utilisant des additifs ou des prémélanges contenant des additifs visés à l'annexe IV, chapitre 3, du Règlement (CE) n° 183/2005

AC97 Vente en gros
PR4 Additifs ou produits visés à l'annexe IV, chapitre 1, du Règlement (CE) n° 183/2005

AC39 Fabrication
PR96 Matières premières pour l'alimentation des animaux

AC39 Fabrication
PR124 Prémélanges préparés à l'aide d'additifs visés à l'annexe IV, Chapitre 2, du Règlement (CE) n° 183/2005

Accreditation Number
005-PROD
EN ISO/IEC 17065:2012

Ce document est un certificat électronique authentique destiné à l'usage professionnel du Client uniquement. Les versions imprimées du certificat électronique sont autorisées et seront considérées comme copies. Ce document est délivré par la société sous réserve des Conditions Générales SGS pour les Services de Certification disponibles sur Conditions Générales | SGS. Nous attirons votre attention aux clauses contenues sur la limitation de responsabilité, d'indemnisation et de juridiction. Ce document est protégé par le droit d'auteur et toute altération non autorisée, contrefaçon ou falsification du contenu ou de l'apparence de ce document est illégale.